

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 27 janvier au 9 février 2021

1 Actualités européennes

- Covid-19 : comment fonctionnera le [principal instrument du plan de relance de l'Union européenne](#) ?
- Comment [parvenir à une économie circulaire d'ici 2050](#) ?
- La Commission européenne verse 14 milliards d'euros au titre de l'[instrument SURE](#) à neuf États membres
- [Vaccins : publication du contrat](#) entre la Commission européenne et AstraZeneca

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

| | | |
|-----------------------|--------------------------------------|---|
| 23 février 2021 | Conseil « Affaires générales » (CAG) | L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil |
| 25 et 26 février 2021 | Conseil européen | <ul style="list-style-type: none">- pandémie de la Covid-19 : la réaction de l'Union européenne- coopération de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense- conclusions du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020 |

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles et abrogeant les règlements \(CE\) no 1165/2008, \(CE\) no 543/2009, \(CE\) no 1185/2009 et la directive 96/16/CE du Conseil](#)

L'Union européenne a besoin d'informations sur l'agriculture qui soient aussi précises que possible et qui lui permettent d'élaborer des politiques qui profitent à tous les citoyens de l'Union européenne.

Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, compile les statistiques agricoles européennes concernant l'agriculture depuis des dizaines d'années. L'objectif principal d'Eurostat est de suivre, d'évaluer la Politique agricole commune et d'autres politiques importantes de l'Union européenne et d'appuyer l'élaboration des politiques. Ces collectes de données ont fait l'objet d'une évaluation en 2016 et il a été conclu qu'elles devaient être

revues afin de tenir compte de l'évolution de l'agriculture, de la Politique agricole commune et d'autres politiques connexes de l'Union.

Les options les plus réalistes proposées comme solution pour l'avenir étaient que toutes les statistiques agricoles devraient être couvertes par trois règlements du Parlement européen et du Conseil concernant :

- les données au niveau des exploitations agricoles avec transmission des micro-données ;
- les comptes économiques de l'agriculture ;
- les statistiques agricoles agrégées sur les intrants et les produits agricoles avec données tabulaires.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 mars 2021

- Proposition du Parlement européen et du Conseil portant prorogation de la durée de la protection communautaire des obtentions végétales pour les espèces d'asperges ainsi que pour les groupes d'espèces des bulbes à fleurs, des plantes ligneuses à petits fruits et des plantes ligneuses ornementales

L'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) et la Commission ont procédé à une analyse visant à déterminer si :

- il existe, pour les espèces concernées, des difficultés techniques de sélection nécessitant des dépenses pour des activités de recherche pendant une longue période ;
- la multiplication du matériel de multiplication prend du temps ;
- les nouvelles obtentions ne présentent une valeur commerciale qu'à long terme ;
- le retour sur investissement des activités de recherche n'est possible qu'à un stade relativement tardif de la protection par rapport à d'autres cultures horticoles ou agricoles.

Il ressort de l'analyse effectuée que pour les espèces d'asperges et pour les groupes d'espèces des bulbes à fleurs, des plantes ligneuses à petits fruits et des plantes ligneuses ornementales, la durée de protection devrait être prorogée de cinq ans afin de créer un environnement juridique propice à une rémunération équitable des activités de recherche et de sélection.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 mars 2021

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA)

La pandémie de la Covid-19 a révélé des vulnérabilités dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et un manque de contrôle des capacités de production et de recherche au sein de l'Union européenne.

Les États membres, le Parlement européen et des organisations non gouvernementales ont appelé à une action proactive à l'échelle de l'Union européenne. Des réponses coordonnées au niveau européen se sont avérées essentielles pour faire face à la pandémie mais les mesures prises en temps de crise risquent de donner lieu à des réponses tardives et incomplètes.

Dans son discours sur l'état de l'Union en 2020, la Présidente von der Leyen a appelé l'Europe à tirer les leçons de la crise et à construire une Union européenne de la santé, qui permettrait de gérer toutes les futures menaces sanitaires transfrontalières tout en tenant compte du cadre institutionnel de l'Union européenne et notamment de la répartition des compétences entre l'Union et les États membres.

L'instrument proposé est l'Autorité pour la réaction aux urgences sanitaires (HERA). Il constituerait un élément central en vue de la création d'une Union européenne de la santé plus forte.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 24 février 2021

- Statistiques agricoles – Intrants et produits agricoles (règles actualisées)

Depuis 1950, Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, fournit des informations statistiques sur l'agriculture au sein de l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune.

Le changements intervenus ces dernières années en matière climatique et sociale ainsi que la mondialisation ont impliqué des bouleversements dans le monde agricole qui ont eux-mêmes créé des nouveaux besoins en matière de statistiques agricoles. À ce stade, la rigidité de la législation et l'incohérence dans les processus de collectes de données ne permettent pas de combler ces besoins.

L'initiative vise à collecter des informations visant à revoir la législation en matière statistique concernant la Politique agricole commune.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 mars 2021

- Forêts – Nouvelle stratégie de l'Union européenne

La superficie des forêts en Europe a augmenté ces dernières décennies et couvre actuellement environ 45 % du territoire de l'Union européenne. Les écosystèmes forestiers sont soumis à une pression croissante en raison du changement climatique. Il est de ce fait impératif de garantir la santé et la résilience des forêts, essentielles à la conservation de la biodiversité.

La stratégie forestière européenne actuelle a été adoptée en 2013 et a été révisée en 2018.

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, la Commission prépare une nouvelle stratégie forestière couvrant l'ensemble du cycle forestier et mettant en avant les ressources que procurent les forêts. Cette stratégie permettra au secteur forestier de contribuer aux nouvelles priorités de la Commission, à savoir la construction d'un nouveau modèle de croissance par le biais du Pacte vert européen.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 19 avril 2021

- Des sols sains – Nouvelle stratégie de l'Union européenne pour la protection des sols

Les sols occupent une place centrale dans la lutte contre le changement climatique, dans la protection de la santé humaine et dans la sauvegarde de la sécurité alimentaire. Pour atteindre les objectifs prévus par le Pacte vert pour l'Europe, il est donc essentiel de préserver la qualité des sols.

L'Agence européenne pour l'environnement dénonce l'absence de politique globale et cohérente en vue de protéger les sols, ce qui réduit l'efficacité des mesures existantes et pourrait entraver l'atteinte des objectifs climatiques européens.

La stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 a mis à jour la stratégie de l'Union européenne pour les sols de 2006 et a souligné qu'il était impératif d'intensifier les efforts afin de protéger la fertilité des sols, de réduire l'érosion et d'augmenter leur taux de matière organique.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 27 avril 2021

5 Cour des comptes européenne

- Programme de travail pour 2021 et au-delà

Dans son plan d'audit pour 2021, la Cour des comptes européenne annonce qu'un quart de ses audits porteront sur la réaction de l'Union européenne à la pandémie de Covid-19 ou sur l'instrument de relance « Next Generation EU ». Par ailleurs, au cours des cinq prochaines années, l'auditeur externe de l'Union s'efforcera de contribuer à une Union européenne plus résiliente et plus durable, fidèle aux valeurs sur lesquelles elle est fondée.

Selon la nouvelle stratégie de l'institution pour la période 2021 – 2025, la Cour continuera de s'employer à fournir aux citoyens une assurance fiable grâce à ses audits, d'améliorer l'obligation de rendre compte et la transparence des actions de l'Union européenne ainsi que d'en auditer la performance dans les principaux domaines.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : 11 février 2021 à 14h